



SYNDICAT CGT DES EMPLOYES OUVRIERS ET CADRES de l'UGECAM Ile de France

Site internet : cgtugecamif.reference-syndicale.fr

Adresse postale

4, place du général de GAULLE
93100 MONTREUIL/BOIS

Contacts

Catherine FAVA DUBOIS
Nathalie DARDELAY
Cédric CHEVRIER

☎ 06 20 97 58 18

cgtugecamif@gmail.com

Montreuil, le 13 mars 2018

La **CGT** vous informe...sur le CSE - N°2



Le CSE, qu'est-ce que c'est ??

C'est le regroupement de 3 instances : Comité d'entreprise, Délégation du personnel et CHSCT en une seule instance appelée : **Comité Social et Economique (CSE)**

Les ordonnances ont précisé les modalités de mise en place de ce CSE en fonction de la taille des entreprises :

- moins de 11 salariés : mise en place d'un CSE ;
- de 11 à 49 salariés : le CSE assume seulement les fonctions de DP (soumettre toutes les réclamations individuelles et collectives à l'employeur) ;
- au moins 50 salariés, le CSE fusionne les fonctions de CE, DP et CHSCT ;
- au moins 300 salariés (entreprise et/ou établissement) : mise en place d'une Commission de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (sans possibilité de donner un avis ou de déclencher une expertise contrairement au CHSCT actuel).

Et à l'UGECAMIF, que se passe-t-il ?

Début janvier, la Direction Générale a réuni les organisations syndicales afin de se mettre en conformité avec la Loi. Elle a proposé des élections au plus tard le 30 novembre 2018 et, pour se faire, a soumis à examen un projet de protocole d'accord, le 31 janvier 2018.

Le 20 février 2018, la Direction Générale a modifié sa position et proposé des élections pour la mise en place du CSE à juin 2019, date initialement prévue pour le renouvellement des mandats CE et DP.

Quelles conséquences ??

Pressée par la Direction Générale de rendre une réponse, la **CGT** ne peut que se conformer à la Loi et accepter l'application des textes qu'elle a combattus. La mise en place des CSE, en juin 2019, et non décembre 2018, a pour conséquences :

1. L'allongement des mandats des membres des CHSCT d'établissements actuels non plus de 12 mois, mais de 18 mois
2. Des négociations sur le CSE retardées

La **CGT** demande l'ouverture rapide de négociations quant à l'élaboration d'un calendrier, et sur un accord de méthode. En effet, devant l'ampleur du chantier, il est important que ces négociations se déroulent dans de bonnes conditions, afin que toutes les thématiques puissent être réellement discutées.

Bien évidemment, la **CGT** sera attentive à la gestion des Activités Sociales et Culturelles, sans oublier le rôle économique et social de l'actuel CE, les missions des DP, et des CHSCT. La **CGT** n'oublie pas non plus, les salariés employés par le CE.

La **CGT** attend la réponse de la Direction Générale sur ses demandes ; réponse qui donnera le ton de ces négociations :

DIALOGUE SOCIAL OU PAS ???

Salariés de l'UGECAMIF

Ne laissez pas l'employeur décider pour vous de la manière dont doivent être défendus vos droits.

Rejoignez la **CGT dès maintenant !!!**